Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales

Fiche d'information

OCTOBRE 1990

14

LA FRANCOPHONIE

Le terme «francophonie» est apparu au XIX[e] siècle, quand un géographe français, Onésime Reclus, l'a le premier employé pour décrire les collectivités qui parlaient français. Aujourd'hui, la Francophonie désigne l'organisme qui englobe les États de langue française. Après nombre d'années de débats, on a officiellement créé la Francophonie (appelation la plus courante) en 1986 à l'occasion du premier «Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage de la langue française». Le principal objectif de cette organisation est de favoriser l'usage du français comme instrument de coopération et d'échange entre collectivités francophones à l'échelle internationale.

Historique

L'idée de créer des organismes visant à rapprocher les collectivités de langue française à travers le monde remonte au XIX[e] siècle. C'est en effet à ce moment que sont apparues plusieurs associations dont la mission était de combler le fossé entre les francophones. La plus ancienne et la plus célèbre, l'Alliance française, a été fondée en France en 1883 par un groupe d'intellectuels du pays qui avaient à coeur la mise sur pied d'une association nationale favorisant le rayonnement du français autour du globe.

Au XX[e] siècle, la langue anglaise a pris une importance grandissante dans le monde. De plus, certaines colonies françaises d'Afrique et d'Asie sont devenues indépendantes. Le nombre croissant d'États francophones et la prédominance de l'anglais ont suscité dans les communautés francophones un désir profond de coopérer pour le bien de leurs intérêts communs.

Dans les années 1950 et 1960, des efforts ont été déployés en vue d'encourager une véritable coopération. L'appui des gouvernements s'est manifesté à l'occasion de conférences multilatérales annuelles, comme la Conférence des ministres de l'Éducation et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports, organisées pour assurer la coordination des politiques gouvernementales des États francophones. Elles ont aussi permis d'entamer des discussions en vue d'un éventuel sommet des dirigeants des États francophones. En outre, certaines personnalités, notamment le président du Sénégal, M. Léopold Sédar Senghor, et le président de la Tunisie, M. Habib Bourghiba, ont ouvert la voie à l'institutionnalisation de la communauté francophone internationale.

Ces efforts ont abouti à la création de plusieurs organismes ayant pour mission de resserrer les liens qui unissent les États francophones. Le plus vieux et le plus respecté de tous, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, a été créé à Montréal en 1961. Son principal objectif est d'encourager l'échange d'informations et de ressources entre universités francophones. La fondation, en 1970, d'un autre organisme particulièrement important pour la Francophonie, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), s'est avérée la véritable amorce de l'institutionnalisation de la Francophonie. L'ACCT se donne pour mission «l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la formation, à la culture, aux sciences et aux techniques et, par là, au rapprochement des peuples».

Vers le premier Sommet de la Francophonie

Dans les années 1970, le nombre d'associations internationales de langue française a continué de croître. La plupart de ces organismes étaient non gouvernementaux ou se situaient aux premiers échelons des gouvernements. On y comptait, entre autres, la Fédération internationale des professeurs de français, le Conseil international des radios-télévisions d'expression française et l'Association internationale des maires

Membres de la Francophonie

Belgique
Belgique — Communauté française de Belgique
Bénin
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Canada
Canada — Nouveau-Brunswick
Canada — Québec
République centrafricaine
Comores (Les)
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Dominique (La)
Égypte
France
Guinée
Guinée-Bissau
Haïti
Laos
Liban
Luxembourg
Madagascar
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Monaco
Niger
Rwanda
Sainte-Lucie
Sénégal
Seychelles
Suisse
Tchad
Togo
Tuninie
Vanuatu
Vietnam
Zaïre

92-07901/

et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones. On était d'avis, toutefois, qu'une réunion des chefs d'États et de gouvernements des pays francophones du monde intensifierait la coopération déjà existante.

Certains obstacles ont nui à l'organisation de la première conférence de la Francophonie. Premièrement, la France a d'abord accueilli froidement l'idée d'une réunion de cette envergure. La plupart des États francophones du monde se trouvant en Afrique, le gouvernement français craignait qu'on le taxe de néo-colonialisme s'il multipliait ses activités sur ce continent. En outre, des représentants de la France et de l'Afrique francophone se réunissant déjà chaque année, certains jugeaient inutile d'organiser un sommet des pays de langue française. En second lieu, les débats sur le rôle et la représentation du Québec à ce sommet ont repoussé les préparatifs jusqu'en 1985. Le Canada et le Québec ont résolu le problème en entérinant une entente qui décrivait en détail l'organisation de la conférence et qui précisait le rôle que le Québec devait y jouer. Le Nouveau-Brunswick, province officiellement bilingue, a ratifié un accord semblable avec Ottawa.

Selon la formule convenue, la conférence au sommet comprendrait deux parties. La première porterait sur des questions politiques et économiques internationales, sur lesquelles seuls les chefs d'États ou leurs représentants désignés auraient droit de parole. En vertu des accords élaborés entre le Canada, le Québec et le Nouveau-Brunswick, seul le gouvernement canadien pourrait s'exprimer sur les intérêts internationaux du Canada entier.

La plupart des participants aux sommets de la Francophonie sont des chefs d'*États* francophones. Le Québec et le Nouveau-Brunswick, par contre, sont considérés comme des cas à part. Puisque ces provinces ne sont pas des États comme tels, leurs représentants sont des chefs de *gouvernement*. Ainsi, la seconde partie de la conférence permettrait de traiter des questions de coopération et de développement dans les États francophones. Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick pourraient donc participer activement à ces séances, car au Canada, les dossiers de l'éducation, de la culture et de la langue relèvent de l'autorité des provinces.

Tous les obstacles enfin franchis, la première conférence de la Francophonie s'est tenue en février 1986, à Paris, et il s'en tiendra désormais une tous les deux ans. La deuxième s'est déroulée à Québec en septembre 1987 et la troisième, à Dakar (Sénégal), en mai 1989.

Organisation et fonctionnement

À la première conférence, on a établi le mode de fonctionnement de la Francophonie. Contrairement aux organismes internationaux comme les Nations Unies et le Commonwealth, on n'a pas élaboré de structures précises ni constitué des sièges principaux. On a décidé à la place que politiques et projets seraient élaborés aux conférences qui ont lieu à intervalles réguliers. On a désigné les quatre principaux organismes qui seraient chargés de la mise en oeuvre des politiques de la Francophonie, à savoir le Comité international de suivi, le Comité international de préparation, les Réseaux et l'ACCT.

Le Comité de suivi doit veiller à la mise en vigueur des décisions prises aux conférences et s'assurer de l'engagement des pays dans ces projets.

Le Comité de préparation est chargé de la planification de chaque nouveau sommet. Tout comme le Comité de suivi, ce groupe est composé de représentants de divers États francophones. Son principal rôle consiste à élaborer le programme de la conférence à venir. Chaque réunion se tenant dans un pays différent, le travail préparatoire pour des assemblées d'une telle envergure exige une planification très poussée.

Pour assurer l'exécution efficace du travail de la Francophonie, on a créé des Réseaux, qui sont des comités constitués de spécialistes de divers domaines : agriculture, énergie, environnement, culture, communications, recherche et développement et langues. Les directeurs de chaque réseau relèvent des Comités de suivi et de préparation; au premier, ils font état des progrès effectués dans la mise en oeuvre des programmes, et, au second, ils présentent les propositions pouvant faire l'objet d'une étude au sommet suivant. La réception en Amérique du Nord du réseau de télévision européen TV-5, devenu le premier réseau intercontinental, est la réalisation d'un des projets de la Francophonie.

L'Agence de coopération culturelle et technique joue un rôle prépondérant dans la Francophonie. Fondée en 1970, elle a pu établir des liens divers avec plusieurs pays et gouvernements partout dans le monde. Elle est donc devenue un important instrument dans l'exécution des programmes d'action émanant des sommets. L'ACCT relève du Comité de suivi.

Admissibilité — Portée

Sans que le français soit la langue officielle de chaque État membre, son usage est la principale condition d'adhésion à la Francophonie. De fait, cet usage varie selon les pays : en France, son importance est évidente, mais dans un pays comme le Vietnam, par exemple, il est restreint.

Le français est très répandu dans cinq continents. Comme l'anglais, son usage est d'envergure internationale. Même si les francophones ont un héritage similaire, leur bagage culturel, politique, socio-économique et leurs traditions varient souvent, ce qui explique le caractère pluraliste de l'organisation. La Francophonie compte en tout quarante et un membres, dont les provinces canadiennes de Québec et du Nouveau-Brunswick et l'État américain de la Louisiane qui, sans être membre, bénéficie du statut d'observateur aux conférences.

LECTURES RECOMMANDÉES

Canada, « The Québec Summit : Canada's Participation in Projects Proposed at the Paris Summit », 1987.

John Kirton, « Shaping the global order : Canada and the Francophone and the Commonwealth summits of 1987 », *Behind the Headlines*, vol. 44, nº 6, juin 1987.

Québec, Ministère des Relations internationales, *Le Québec dans le monde*, vol. 3, nº 4, août-septembre 1987.

Les fiches d'information ont pour objet de présenter un précis sur les questions d'actualité intéressant la limitation des armements, le désarmement, la défense et la solution des conflits, ou encore de présenter le contexte historique d'événements contemporains. Les fiches d'information sont principalement destinées aux étudiant(e)s et au personnel des dernières années du cours secondaire. Il est permis de reproduire les fiches d'information pourvu que l'ICPSI soit cité comme en étant la source. Pour obtenir d'autres exemplaires des fiches ou une liste des sujets traités dans la série, prière d'écrire à:

Institut canadien pour la
paix et la sécurité
internationales
360, rue Albert, bureau 900
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

Also available in English
ISBN 0-662-96431-4